

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du Jeudi 18 Mars 2021 à 20h00

Date de Convocation : 02 mars 2021

Affichage : 02 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND (*visio*) - Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS
Dominique ABALAIN (*visio*) – Bruno DE VILLELE (*visio*) – Séverine LEBRUN – Jean-Pierre BATAIS –
Virginie ROBIOU (*visio*) – Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY – Christian DARTOIS —
Véronique PICHERIT.

Absents Excusés : Frédéric CHEVILLON - Frank SAMSON.

Mme Séverine LEBRUN a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 Février 2021 soumis à approbation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Un nouveau point est proposé à l'ordre du jour : devis pour étude de sol pour la surface de glisse universelle. Cette proposition est adoptée.

Délibération 2021/20	Création d'une surface de glisse universelle Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre
---------------------------------------	---

La commune a pour projet l'aménagement d'une surface de glisse universelle. Après consultation il est préconisé d'attribuer une mission de maîtrise d'œuvre à la SAS USE de Vannes, spécialisée dans ce type de projet.

Pour un projet de travaux estimé à 100 000€ ht, Il est proposé deux types de missions :

- Une mission complète comprenant :
 - l'avant-projet – AVP
 - le projet – PRO
 - l'assistance au contrat de travaux – ATC
 - la direction de l'exécution des travaux - DET
 - et l'assistance à maître d'ouvrage pour les opérations de réception de travaux- AOR, pour un montant d'honoraires estimé à 12% du montant des travaux ht, soit 12 000€ ht de rémunération,

- Une mission réduite comprenant :
 - l'avant-projet – AVP
 - le projet – PRO
 - la direction de l'exécution des travaux DET

- et l'assistance à maître d'ouvrage pour les opérations de réception de travaux- AOR, pour un montant d'honoraires estimé à 9.90% du montant des travaux ttc, soit 9 900€ ht de rémunération.

Le conseil municipal est invité à prendre position sur les missions à retenir.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de l'aménagement d'une surface de glisse universelle intergénérationnelle sur la commune de Saint-Thual,
- Confie la mission de maîtrise d'œuvre complète à la SAS USE de Vannes, pour un montant d'honoraires de 12 000€ ht,
- Adopte l'estimatif du projet tel que présenté à l'assemblée délibérante,
- S'engage à porter les crédits nécessaires au budget primitif 2021,
- Demande des aides financières pour ce projet :
 - Au titre de la DETR, Année 2021, ces travaux sont programmés sur le présent exercice,
 - Au titre du Conseil Départemental 35,
 - A la Communauté de Communes Bretagne Romantique,
 - Au près de la DRJSCS Direction de la Jeunesse et Sports,
- Donne le pouvoir de signature au Maire pour tous documents se rapportant à la présente décision.

Délibération	Création d'une surface de glisse universelle
2021/21	Etude de sol

Avant toute réalisation, le maître d'œuvre préconise une étude de sol ; un devis de LABOROUTES de 1 425.01€ ht est présenté. Il est indiqué qu'un point important sera de définir les limites de la parcelle concernée. La Localisation des bornes du terrain est à charge de la commune. L'intervention pour l'étude de sol pourrait avoir lieu fin mars / début avril pour un rendu mi-avril.

Après délibération, le conseil municipal :

- Demande qu'il soit établi un comparatif avec d'autres devis avant acceptation de ce devis,
- Donne pouvoir de signature au Maire pour toutes pièces se rapportant à cette décision.

Finances	Visualisation des comptes de l'année 2020 Et Préparation du budget primitif 2021
-----------------	---

Ont été débattu en assemblée :

- Les résultats de clôture au 31-12-2020,
- Les comptes détaillés de l'année 2020 et les perspectives de crédits sur l'année 2021,
- Les opérations détaillées d'investissement,
- La situation des emprunts,
- La situation fiscale (Non connue à ce jour, basée sur les données de l'année 2020).

Dans les orientations budgétaires sont retenues pour grands principes :

- La reprise des résultats dans les sections respectives,
- Le maintien de la fiscalité,
- La reprise pour partie des restes à réaliser, pour l'aménagement du bourg,
- La prise en compte de projets d'investissements nouveaux (travaux et matériels),

Les documents de travail présentés à l'assemblée ne font pas l'objet d'objection particulière, ils seront repris dans le budget primitif 2021 pour être soumis au vote à un prochain conseil.

Questions diverses

1- Recrutement au secrétariat de la mairie

A l'issue d'une 2^{ème} consultation, le poste de secrétaire de mairie est attribué. La prise de poste se fera à la mi-juin prochaine. La création de ce poste sera portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

2- Compte rendu de la visite du Vieux-bourg

Lors de la réunion du mercredi 17 mars 2021, il a été évoqué 3 sujets sur la commune de Saint Thual :

a) Inondations : Fossés à refaire à travers champs entre « Rollée » et la rivière (compétences commune-CBR)

b) Sécurisation carrefour D79/VC « Rollée » :

- L'aménagement temporaire fonctionne bien (voir plan joint). Un élagage de la haie de palme qui masque un peu la visibilité au STOP a été demandé au riverain. Une relance de cette demande est prévue.
- Afin de limiter la vitesse sur le village du « Vieux Bourg » nous avons proposé 2 phases :
Zone 70 à allonger sur la VC (compétence CBR sur VC) et étendre la zone 70 sur la D79 jusqu'au carrefour de « Rollée » (sens Trimer vers VC Saint Thual)
Passage du village du « Vieux Bourg » en agglomération après délibération du Conseil Municipal à transmettre au service construction de l'Agence de Saint Malo pour validation Départementale
Si validation de la proposition, la commande des panneaux d'agglomération EB10-EB20 « Le Vieux Bourg » Commune de Saint Thual à charge du Département sera soumise à validation du Maire par signature du devis.
Le coût des panneaux ainsi que leur pose seront pris en charge par le département.
Un arrêté municipal sera à prendre par la Mairie avec le modèle joint. Les PR (Point de Repère) seront donnés par l'AD Saint Malo après accord Mairie pour l'implantation des panneaux d'agglomération sur site.
Demande de contrôle de vitesses à prévoir par la Mairie vers la Gendarmerie après mise en place des 2 phases de limitation de vitesse.

c) Sécurisation des arrêts de cars :

- Cheminement piétonnier sur les parcelles A170 et A172 (trait bleu sur plan joint) et abri bus (cercle rouge sur plan joint) sur parcelle privée à construire pour sécuriser le cheminement et la montée des étudiants au niveau des 2 arrêts en encoches construit il y a environ 6 ans (compétence : Mairie-proprétaire parcelles).

3- Fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2021

L'inspection académique a signifié par lettre du 19 Février 2021 un retrait définitif d'un emploi à l'école ST THUAL LA BAUSSAINE en classe élémentaire, soit une fermeture de classe à la rentrée de septembre 2021. Selon les attentes du SIRP, cette décision sera suivie d'entretien avec le directeur de l'école, et les 2 municipalités.

4- Prochain conseil municipal :

- a. Jeudi 24 mars 2021 – Vote des budgets,
- b. Jeudi 8 avril 2021 – Attribution de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg,
- c. Jeudi 22 avril 2021 – Présentation PLUI et PADD, avec la participation de Mr SOYER et Mme Charlotte BLANCHARD.
- d. Jeudi 29 avril 2021 – Vote du PADD